



MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLES
Service Navigation Rhône Saône



PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION DE LA SAÔNE

CARTE DU ZONAGE RÉGLEMENTAIRE Planche 2

Communes : Echenon, St-Usage, St-Symphorien-sur-Saône, Losne

Légende :

- Zone de contraintes faibles
- Zone d'interdiction
- zone de contraintes faibles liée à un aléa faible et/ou une rupture de digue. La cote de référence à appliquer est 181,30m
- Limite externe du champ d'inondation
- Limite communale indicative
- Localisation des PK avec cote de la crue de référence en NGF normal à prendre en compte. PK203:180,90m

